

**2024\_01\_AC\_Jurys\_examens\_PHARMACIE\_DFG\_Sc\_pharmaceutiques**

**LE PRESIDENT,**

Vu le code de la santé publique,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques,

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 5 juin 2024 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

**ARRETE :**

Article 1 : Le jury du diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques est composé comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

<b>Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques – 2<sup>ème</sup> année</b>
<p style="text-align: center;"><b>Semestre 3</b></p> <p><b><u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u></b></p> <p><u>Président(e)</u> : Professeur Thierry TERME <u>Suppléant(e)</u> : Professeur Maxime CROZET</p> <p><u>Liste des membres</u> : <i>Titulaire / Suppléant</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Docteur Camille DESGROUAS / Professeur Hervé KOVACIC</li><li>- Professeur Maxime CROZET / Professeur Christophe CURTI</li><li>- Professeur Philippe PICCERELLE / Docteur Pascale BARBIER</li><li>- Professeur Philippe COLSON / Docteur Aurélie LEROYER</li><li>- Professeur François DEVRED / Docteur Manon CARRE</li></ul> <p><i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après</i> Ex : membre titulaire X/suppléant Y</p> <p><b><u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :</u></b></p> <p><u>Liste des membres</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>-</li><li>-</li></ul>
<p style="text-align: center;"><b>Semestre 4 et 2<sup>ème</sup> année</b></p> <p><b><u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u></b></p> <p><u>Président(e)</u> : Professeur Thierry TERME <u>Suppléant(e)</u> : Professeur Maxime CROZET</p> <p><u>Liste des membres</u> : <i>Titulaire / Suppléant</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Professeur Benjamin GUILLET / Docteur Anaïs MOYON</li></ul>

- Docteur Alain NICOLAY / Docteur Pascale BARBIER
- Professeur Nadine AZAS / Docteur Anne FAVEL
- Docteur Edwige TELLIER / Docteur Alexandrine BERTAUD
- Professeur Sok-Siya BUN-LLOPET / Docteur Elnur GARAYEV
- Docteur Sandrine ALIBERT / Professeur David BERGE-LEFRANC
- Docteur Nicolas PRIMAS / Docteur Cédric SPITZ
- Docteur Julie BROGGI / Docteur Fanny MATHIAS
- Docteur Aurélie LEROYER / Professeur Thierry TERME
- Docteur Pascale BARBIER / Docteur Alessandra PAGANO
- Docteur Manon CARRE / Professeur François DEVRED
- Docteur Armand GELLIS
- Madame Angélique GOODWIN

*En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après*

Ex : membre titulaire X/suppléant Y

**Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :**

Liste des membres :

- 
- 

## Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques – 3<sup>ème</sup> année

### Semestre 5

**Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :**

Président(e) : Professeur Nathalie BARDIN

Suppléant(e) : Docteur Marc MONTANA

Liste des membres : Titulaire / Suppléant

- Professeur Nadine AZAS / Professeur Philippe COLSON
- Professeur Benjamin GUILLET / Docteur Guillaume HACHE
- Docteur Edwige TELLIER / Docteur Stéphane POITEVIN
- Professeur Catherine BADENS / Professeur Christophe DUBOIS
- Professeur Stéphane HONORE / Docteur Florian CORREARD
- Docteur Nicolas PRIMAS / Docteur Fanny MATHIAS
- Docteur Anne FAVEL / Docteur Quentin ALBERT
- Professeur Sok-Siya BUN / Docteur Béatrice BAGHDIKIAN
- Docteur Alain NICOLAY / Docteur Mélanie VELIER et/ou Docteur Estelle WOLFF
- Docteur Odile RIMET / Docteur Alexandrine BERTAUD
- Docteur Marc MONTANA / Professeur Pascal RATHELOT
- Docteur Aurélie LEROYER / Professeur Romaric LACROIX
- Professeur Thierry TERME / Docteur Romain PAOLI-LOMBARDO
- Docteur Anita COHEN / Docteur Jérémy MAGALON

*En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après*

Ex : membre titulaire X/suppléant Y

**Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :**

Liste des membres :

- 
- 

**Semestre 6 et 3<sup>ème</sup> année - jury de diplôme**

**Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :**

Président(e) : Professeur Nathalie BARDIN

Suppléant(e) : Docteur Marc MONTANA

Liste des membres : Titulaire / Suppléant

- Docteur Marie-Anne ESTEVE / Professeur Nathalie BARDIN
- Professeur Pascal RATHELOT / Docteur Marc MONTANA
- Professeur Caroline SOLAS-CHEsNEAU / Professeur Joseph CICCOLINI
- Professeur Laurence CAMOIN / Docteur Alexandrine BERTAUD
- Docteur Marie-Pierre SAVELLI / Docteur Valérie MINETTI
- Docteur Estelle WOLFF / Docteur Alain NICOLAY et/ou Docteur Camille DESGROUAS
- Docteur Magali CASANOVA / Professeur Nadine AZAS
- Professeur Raphaële FANCIULLINO / Professeur Joseph CICCOLINI
- Professeur Thierry TERME / Docteur Nicolas PRIMAS
- Docteur Odile RIMET / Docteur Alexandrine BERTAUD
- Docteur Camille DESGROUAS / Professeur Catherine BADENS
- Professeur Joseph CICCOLINI / Docteur Anne RODALLEC
- Docteur Manon CARRE / Docteur Alessandra PAGANO
- Docteur Pascale BARBIER / Docteur Gilles BREUZARD
- Madame Angélique GOODWIN
- Professeur François DEVRED
- Professeur Jean-Paul BORG
- Professeur Nadine AZAS
- Docteur Marc MONTANA

*En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après*

Ex : membre titulaire X/suppléant Y

**Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :**

Liste des membres :

- 
- 

Article 2 : Le Doyen de la Faculté de Pharmacie et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 28/11/2024



Pour le Président et par délégation,  
Le Doyen de la Faculté de Pharmacie

